

Communiqué intersyndical



Direction des affaires culturelles de Martinique

Boycott du CSA de la DAC Martinique du mardi 30 janvier 2024

Les représentants CGT, FSU et UNSA de la DAC Martinique ont pris la décision de ne pas siéger au CSA se tenant ce jour, mardi 30 janvier 2024, pour s'opposer à la politique de management à l'œuvre à la DAC Martinique.

Alors que la DAC se trouve plongée dans une situation de désorganisation engendrant des situations de souffrance au travail intolérables, à la veille du CSA, le directeur a invité une agente à porter plainte contre deux agentes du service UAP CMH pour « vol sur son lieu professionnel », plutôt que d'adopter la posture d'apaisement attendue d'une direction, dans un contexte de faits non avérés. Par ailleurs, à quelques jours de son départ, le directeur a engagé des poursuites disciplinaires contre un agent de l'UAP CMH, pour des faits s'étant produits il y a plus d'un mois et ayant déjà fait l'objet d'une médiation et d'un compte rendu satisfaisant toutes les parties.

Le CSA de ce jour s'apparentait à une nouvelle tentative de discrédit des trois agents rescapés de l'UAP-CMH, suite à une politique de démantèlement de ce service et de déconsidération personnelle et professionnelle de ses agents. Les représentants CGT, FSU et UNSA de la DAC Martinique refusent de cautionner de telles pratiques.

Face à la multiplication des situations de souffrance au travail depuis trois ans, deux inspections (IGAC et DIRI) ont été diligentées et un audit RPS a été réalisé en 2022. Les conclusions et préconisations issues de ces différents rapports n'ont jamais été communiquées aux représentants du personnel, malgré des demandes récurrentes, au mépris du dialogue social et de l'intérêt général.

En cette période cruciale de renouvellement du poste de directeur, le ministère se doit d'être le garant d'un recrutement s'appuyant sur de solides compétences managériales et organisationnelles, et s'inscrivant dans le double label *Égalité - Diversité*. La DAC Martinique a plus que jamais besoin d'une gestion des ressources humaines bienveillante et égalitaire. La DAC doit retrouver une organisation cohérente avec ses missions et non guidée par des enjeux individuels, pour servir au mieux le territoire.